



Communiqué – Service de prévention incendie Auto-inspection 2022

Dans la situation actuelle en lien avec le coronavirus, notre municipalité continue son programme d'auto-inspection résidentielle, conformément aux exigences ministérielles.

Cette année, un peu plus d'une **centaine de citoyennes et citoyens** de notre municipalité ont déjà reçu ou recevront sous peu, un avis par la poste leur demandant de faire l'auto-inspection préventive des divers éléments concernant leur résidence et de colliger l'information sur un formulaire électronique (**l'adresse internet et le code d'accès seront inscrits dans la correspondance**) ou papier conçu à cette fin. Dans la mesure du possible, nous vous demandons de prioriser le formulaire électronique.

Voici la liste des rues ciblées pour cette auto-inspection :

Du Parc, Des Épinettes, D'Amours, Beaupré, Cliff Cottage, Desjardins, Place Bellevue, Place Dubé et la Route 291.

Si vous recevez cet avis par la poste, nous vous demandons de faire l'auto-inspection en suivant le lien web (formulaire électronique) ou remplir le formulaire papier inclus dans la correspondance et le retourner par la poste à l'adresse suivante :

Division prévention
Service de sécurité incendie
553, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3C5.

Vous pouvez consulter sur notre site internet (www.cacouna.ca), dans la section « **Administration municipale et développement** », le règlement municipal **No. 87-16 relatif à la prévention incendie**.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter M. Éric Deschênes au 418 867-6691.

PENSONS PRÉVENTION !